

Le Pôle commun ACPR-AMF publie son Rapport annuel 2018

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et l'Autorité des marchés financiers (AMF), fortes d'une étroite coopération de huit ans sur les sujets de protection des clients des secteurs de la banque, de l'assurance et des services financiers, ont publié le 18 juin 2019 le rapport annuel 2018 de leur « Pôle commun ». L'année 2018 a été marquée par l'avancement de plusieurs chantiers communs en prise avec les enjeux qui touchent notre société : l'environnement de taux bas, les changements démographiques, les mutations digitales et la transition énergétique.

Un an après la refonte du site internet [Assurance Banque Épargne Info Service \(ABEIS\)](#), le bilan est très positif puisque plus de 750 000 visiteurs ont consulté le site au moins une fois en 2018 (+14% par rapport à 2017).

Le Pôle commun Assurance Banque Épargne a renforcé ses actions afin d'alerter le public des agissements frauduleux ou douteux détectés. 150 nouveaux noms de sites internet ou d'acteurs non autorisés à commercialiser leurs produits en France ont été ajoutés aux [quatre listes](#)¹ déjà alimentées par les autorités et une [cinquième liste](#), recensant 77 sites proposant des produits dérivés sur crypto-actifs sans respecter la réglementation, a été créée.

Le Pôle commun a, en outre, poursuivi ses actions de veille sur les publicités diffusées par les professionnels dans un contexte de réorientation des politiques commerciales en faveur des unités de compte ainsi que ses travaux sur les pratiques d'auto-placement de titres par les acteurs financiers auprès de leur clientèle de détail. L'ACPR et l'AMF ont, en outre, publié un document de consultation sur la commercialisation de produits financiers aux personnes âgées vulnérables en vue de discuter avec la Place des potentielles solutions opérationnelles pour mieux adapter les pratiques de vente aux spécificités de cette clientèle.

Pour en savoir plus :

[Rapport 2018 du pôle Assurance Banque Épargne](#)
[Communiqué de presse du 18 juin 2019](#)

¹ « Crédits, livrets, paiements, assurance », « Biens divers », « Options binaires » et « Forex ».